

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 12 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept et le douze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Bontemps Lepron Breteau Tuffier

Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier

Excusés: Mme Vadé et M. Bigot

Mme Tuffier a été nommée secrétaire.

Proposition de contribuables à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID)

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance plénière du 20 décembre 2016, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a décidé de modifier le régime fiscal applicable sur son territoire et d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Selon l'article 1650-A du code général des impôts, l'instauration de ce régime fiscal prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur son rôle, les conditions pour être commissaire ainsi que le processus de désignation.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'arrêter la liste des contribuables annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°20-12-2016-002 en date du 20 décembre 2016 optant pour le passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve à 13 voix pour, 0 contre et pas d'abstention, la liste des contribuables ci-annexée pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes.

Statuts de la CCHS : Mise à jour et intégration de nouvelles compétences obligatoires

Monsieur le Maire, expose que lors de sa séance du 20 décembre 2016, la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI afin de prendre en compte les exigences de la loi NOTRe, de prendre acte de la nouvelle gouvernance de son assemblée délibérante et de mettre à jour ses statuts (changement d'adresse, composition du bureau, etc.). Le détail de toutes ces évolutions est joint en annexe.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHS conformément au projet de statuts joint.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°20-2016-001 en date du 20 décembre 2016 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte à 13 voix pour, pas de voix contre et pas d'abstention, les modifications des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise selon le projet de statuts joint et ce, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Remplacement de notre agent communal

Monsieur le Maire rappelle les informations données lors de la séance du 8 décembre 2016 sur le départ de notre agent communal. Son contrat avenir se termine le 31 janvier 2017 et après plusieurs échanges avec Monsieur Dodier Mickaël, il nous a informés qu'il ne souhaitait pas continuer son activité au sein de notre commune pour des raisons personnelles.

Un contact a été pris avec Madame Retou de la mission locale pour connaître la possibilité de refaire un contrat de même type ce qui s'avère possible selon son mail du 6 janvier 2017.

Après étude des candidatures reçues, Monsieur le Maire et ses adjoints se sont réunis pour recevoir Monsieur Tanguy TISON, candidat répondant aux critères souhaités. Madame Retou de la mission locale propose la mise en place d'une convention de stage pour une période de mise en situation en milieu professionnel de 2 semaines à compter du 30 janvier 2017, à raison de 28h hebdomadaire avant de procéder à un recrutement officiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de toutes démarches nécessaires et signatures de conventions et contrats pour le recrutement d'un agent communal en contrat avenir,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé seront inscrits au budget communal de la collectivité.

Devis banc cimetière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 janvier 2016 décidant le relevage de 9 tombes avec un réaménagement du cimetière. Le 13 décembre 2016, lors du passage du Groupe Elabor chargé de la réalisation des travaux du cimetière prévu pour début janvier 2017, la commission a souhaité la pose d'un banc. Le devis reçu s'élève à 1 188,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de sa signature.

Il sera réglé avec la facture initiale de 15 434,64€ TTC au compte 2315 programme 65.

Assurance personnel communal 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat d'assurance Groupama, Filiale Cigac pour le personnel avec une date terme au 31/12/2017. A réception des conditions particulières, le taux de cotisation CNRACL est à 5,70% et celui de l'Ircantec à 1,10% (identique à 2016) de l'assiette de cotisation. Les garanties restent inchangées. Après en avoir délibéré, les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de toute signature nécessaire au contrat actuel.

Contrat d'assurance Villassur.

Monsieur le Maire rappelle les conditions personnelles du contrat communal Villassur (n°059112564041). Les garanties sont inchangées par rapport à l'année passée. Le contrat prend effet au 01/11/2016 pour une durée d'une année et s'élève à 3 403,82€ TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire de la signature du contrat et de son exécution.

Aménagement de la signalisation routière dans le village.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à nombreuses reprises les habitants se plaignent de la vitesse des véhicules dans la traversée du village. Monsieur Mallet propose un plan de modifications de signalisation.

Monsieur le Maire et Monsieur le 1er Adjoint ont rencontré Monsieur Meliand de la DDT de Connerré afin d'étudier des possibilités pour ralentir celle-ci.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de revoir l'ensemble de la signalisation. 3 stops seront installés dans la traversée du village. Les conseillers municipaux charge Monsieur le Maire de la demande de devis pour le traçage et l'achat des panneaux.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
Approbation de la séance du 12 janvier; le Maire Michel ODEAU